

EXEMPLE

CONTRAT DE COMMANDE de PHOTOGRAPHIES en vue de l'ILLUSTRATION de SITES INTERNET

ENTRE :

Monsieur René Lecoustre, pseudonyme Flenn,
domicilié "Lou Pous di Frais" - 890 route des Combes - 34980 Combaillaux,
ci-après dénommé "l'Auteur Photographe"

D'une part,

ET :

La Société XXXXXXXXXXXX, Représentée par son Gérant, YYY YYYYY YYYYYYYYYY,
au siège social sis au NNN Rue des ZZZZZZZZ NNNN ZZZZZZZ

ci-après dénommé "La Société"

D'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article I. OBJET DU CONTRAT

1 .01 La Société a passé commande de photographies de modèles à l'Auteur Photographe pour une publication et une diffusion exclusivement sur le(s) site(s) InterNet de la Société et les books et composites de ces modèles.

1 .02 La Société a fourni à l'Auteur Photographe, à des conditions non reprises dans le présent contrat, les moyens de travail nécessaires à la réalisation des séances de prises de vues.

1 .03 L'Auteur Photographe, après sélection par lui-même et accord des modèles, et de La Société fournit un CD-ROM ou un DVD-ROM comportant les photographies retenues, retouchées et recadrées, en définitions suivantes :

- (a) 2340 X 3311 pixels ou 3311 X 2340 pixels format Photoshop, Paint Shop Pro, Tiff, Jpeg non compressé et Jpeg compressé 25%
- (b) 495 X 700 pixels ou 750 X 530 pixels format Jpeg compressés d'un poids inférieur ou égal à 128 Ko
- (c) 424 X 600 pixels ou 650 X 460 pixels format Jpeg compressés d'un poids inférieur ou égal à 80 Ko
- (d) Vignettes pour site web en 100 X 70 pixels ou 70 X 100 pixels compressés d'un poids proche de 5 Ko

Article II. REPRODUCTION et REPRESENTATION

3 .01 La Société s'engage à respecter les termes du Contrat Général de Cession des Droits de Reproduction et de Représentation.

3 .02 L'Auteur Photographe s'engage à respecter les termes du Contrat Général de Cession des Droits de Reproduction et de Représentation.

Article III. OBLIGATIONS DE LA SOCIETE

3 .01 La Société s'engage à maintenir un partenariat avec l'Auteur Photographe,.

3 .02 La Société s'engage à ne pas faire obstacle à un éventuel partenariat de l'Auteur Photographe avec une Société concurrente.

3 .03 La Société s'engage à une communication de ce partenariat sur les sites InterNet par tous les moyens actuels ou à définir.

Article IV. OBLIGATIONS DE L'AUTEUR PHOTOGRAPHE

4 .01 L'Auteur Photographe s'engage à maintenir un partenariat avec la Société,.

4 .02 L'Auteur Photographe s'engage à avertir la Société de propositions de partenariat de sociétés concurrentes.

4 .03 L'Auteur Photographe s'engage à une communication de ce partenariat sur les sites InterNet par tous les moyens actuels ou à définir.

Article V. REMUNERATION

5 .01 La présent contrat de commande est conclu pour un montant de XXX,XX € révisable tous les 6 mois.

5 .02 Le défraiement du photographe se faisant par présentation de factures et de notes de frais.

Fait à [Combaillaux](#), en deux exemplaires originaux

Le [JJ MM 20AA](#)

L'AUTEUR PHOTOGRAPHE

LA SOCIETE